VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

AMENAGEMENT ET URBANISME - Dépôt de demande d'autorisation relevant du droit des sols - Demande de subventions.

-=-

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation : 19/04/16

Date d'affichage : 19/04/16

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 AVRIL 2016 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. le Dr Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme le Dr Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, Maître Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. le Dr Jean-Claude NATTEAU, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Dans le cadre du programme annuel d'entretien de ses bâtiments, la ville envisage de réaliser des travaux de réfection de la couverture avec mise en place d'un complexe isolant à l'école maternelle Ernest Lavisse.

Conformément au Code de l'Urbanisme, cette opération doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

Ces travaux seront traités par voie de procédure adaptée.

Ils feront l'objet d'une demande de subvention auprès de tout financeur potentiel.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'autoriser Mme le Maire à déposer la demande de déclaration préalable de travaux,

2°) d'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions auprès de tout partenaire financier potentiel,

3°) d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST-QUENTIN (Aisne)

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-210206660-20160425-35403-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/05/16
Publication : 28/04/16
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation